



Règles de la Classique canadienne du mouton 2024

1. Les consignataires doivent être membres de la Société Canadienne des Éleveurs de Moutons en 2024;
2. Le consignataire doit être propriétaire de tous les animaux inscrits depuis leur naissance et les animaux doivent être de race pure enregistrés à la SCEM;
3. Il n'y a aucune limite pour le nombre de femelles inscrites. Cependant, pour chaque mâle inscrit, une femelle doit aussi être inscrite. Il n'est pas obligatoire que la femelle soit de la même race que le mâle. Si le comité de la Classique rejette une brebis, le bélier peut rester inscrit à l'exposition et à la vente.
4. Les substitutions sont seulement permises **dans une même classe**. Un maximum de deux animaux par race, au coût de 5 \$ par animal, peuvent être substitués.
5. Les animaux doivent préalablement être jugés pour être vendus et tous les animaux jugés doivent obligatoirement être disponibles à la vente, à moins de disqualification due à une blessure ou à une maladie;
6. **Veillez vous inscrire via Internet à www.sheepbreeders.ca. Le système en ligne est en lien direct avec la SCEA afin de simplifier et de préciser le processus d'inscription. Au moment de l'inscription, incluez les résultats des tests GenOvis ou Genomics. Veuillez apporter vos certificats à la vente.**
Si nécessaire, les inscriptions peuvent être postées à la SCEM au Box 7 St Albert AB T8N 1N2, télécopiées au 1-877-207-2541 ou envoyées par courriel/scannées à office@sheepbreeders.ca. Il y a des frais d'inscription de 30 \$ par animal.
7. **La date limite d'inscription est le 13 mai 2024. Aucune inscription ni modification/ajout/suppression ne sera accept(e) après cette date.**
8. Les frais d'inscription peuvent être payés en ligne ou par chèque, Visa ou MasterCard. Les chèques sont payables à l'ordre de la Société Canadienne des Éleveurs de Moutons et doivent être postés à la SCEM au Box 7 St Albert AB T8N 1N2. Les renseignements de la carte de crédit peuvent être inscrits sur le formulaire d'inscription télécopiés (1-877-207-2541) au bureau de la SCEM;
9. Les inscriptions qui ne seront pas payées au plus tard le 13 mai 2024 ne pourront figurer dans le catalogue de la vente;
10. Un certificat d'enregistrement de la SCEM, dûment signé pour le transfert, doit être fourni pour chaque inscription au comité de vente au moment où les animaux traversent le poste de sélection. C'est ici qu'ils seront inspectés par le vétérinaire de la Classique et les étiquettes seront contrôlées de même que les tatouages, les documents d'enregistrement, et la marque de numéro de lot.
11. Tous les animaux seront inspectés par un comité de vérification et par un vétérinaire;
12. Il n'y a pas de primes lors des jugements (rubans seulement). Chaque race sera jugée séparément;
13. Les licous peuvent être utilisés. Le code vestimentaire pour le jugement est le

chandail blanc et le pantalon noir;

14. La commission de vente sera de 15 %, sauf pour les exceptions suivantes : la commission de vente minimale sur les animaux vendus sera de 60 \$ et la commission maximale sera de 300 \$; Il y a un prix de base de 400 \$ en place.

15. L'encanteur gèrera les mises de réserve. En l'absence de vente, la commission sera facturée sur la mise de réserve.

16. Il y aura disqualification pour le jugement et pour la vente si ces règles ne sont pas respectées.

Classes de moutons pour la Classique canadienne 2024

Les races suivantes doivent être exposées avec une toison courte (moins de 1 pouce ou 2,4 cm) : Arcott Canadien, Arcott Outaouais, Arcott Rideau, Border Cheviot, Charollais, Clun Forest, Dorper, Dorset, Hampshire, Ile de France, North Country Cheviot, Oxford Down, Polypay, Romanov, Shropshire, Southdown, Suffolk et Texel. Tous les moutons doivent être propres. Les moutons seront refusés s'ils leur toison de laine a plus d'un pouce d'épaisseur.

Tous les animaux doivent répondre aux exigences de l'exposition au moment de l'inspection au poste de tri.

En raison de l'énorme succès des ventes en ligne dans l'industrie ovine au cours des dernières années, la SCEM recommande vivement que tous les sujets inscrits à la Classique, à l'exception des races Leicester, Lincoln, Romney, Cotswold, Rambouillet, Columbia, Corriedale, et Targhee, soient tondus à ras pour les photos, les vidéos et pour la vente proprement dite. Cette façon de faire permettra aux acheteurs de voir exactement ce qu'ils achètent, indépendamment de l'épaisseur de la toison. Les éleveurs de races lainières sont encouragés à envoyer des photos ou des vidéos de la toison en plus des photos de l'animal. Les photos et les clips vidéo seront inclus dans le catalogue en ligne de DLMS. La date limite pour l'envoi des photos est le 24 juin 2024.

Classes de la Classique canadienne du mouton 2024

1. Brebis d'un an – née entre le 1er septembre 2022 et le 31 août 2023
2. Agnelle senior – née entre le 1er septembre 2023 et le 31 décembre 2023
3. Agnelle junior – née entre le 1er janvier et le 15 mars 2024
4. Bélier d'un an – née entre le 1er septembre 2022 et le 31 août 2023
5. Agneau Senior – née entre le 1er septembre 2023 et le 31 décembre 2023
6. Bélier junior – née entre le 1er janvier et le 15 mars 2024

La première paire d'incisives temporaires doit être intacte pour être considérée pour les agneaux de printemps/automne. Sinon, l'animal est déplacé vers la classe d'un an.

Troupeau champion – 4 animaux représentant les deux sexes, déjà présentés dans les classes ci-dessus. Pas d'inscription ou de frais d'inscription requis.

- ❖ **Aucune inscription ne sera acceptée après le 13 mai 2024.**
- ❖ **Si les frais d'inscription ne sont pas payés au plus tard le 13 mai 2024, les sujets ne pourront figurer dans le catalogue de la vente.**
- ❖ **Aucune inscription avec photo ne sera acceptée après le 24 juin 2024**